

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2016	N° 2016-151

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2016	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2016-151

Fourniture de relais d'information service - lot 3 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, dans le cadre de ses compétences, met en œuvre et entretient le matériel de signalisation de direction sur le territoire de la Métropole.

Les Relais information service (RIS), installés à l'entrée des villes ou dans les quartiers, sont des équipements de signalisation qui offrent aux usagers en transit la possibilité de se repérer ou de compléter utilement une information au cours de leur déplacement.

Afin d'assurer la fourniture des Relais d'information service, il est apparu opportun, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, de regrouper tous les besoins à l'intérieur de marchés de type à bons de commandes, le nombre et la fréquence de ces besoins ne pouvant être définis précisément à l'avance.

Un appel d'offres ouvert a été adressé à la publication, prévu en 3 lots décomposés comme suit :

Lot	Désignation	Montant en euros H.T.	
		Mini annuel	Maxi annuel
1	Fourniture de matériel de jalonnement	400 000,00	2 000 000,00
2	Fourniture de portiques, potences et hauts mâts	Pas de seuil mini	150 000,00
3	Fourniture de Relais information service (RIS)	Pas de seuil mini	200 000,00

Les prestations du lot 3 feront l'objet de marchés à bons de commande passés en application des articles 33-3ème alinéa et 57 à 59 du Code des marchés publics et conformément à l'article 77. Ce marché à intervenir sera exécuté sous forme de marché à bons de commande pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché. Il peut être reconduit par périodes successives

de 1 an pour une durée maximale de 3 ans. Le montant global maximum du lot n° 3 s'élève à 800 000 € HT sur quatre ans.

Les dépenses résultant des opérations concernées par ce marché seront imputées sur les crédits ouverts au budget concerné des exercices, 2016 à 2020 :

- Article 23152 – chapitre 23 – fonction 847
- Article 60633 – chapitre 011 – fonction 847
- et autres natures analytiques et entité financière (budget principal et budgets annexes) concernées.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres réunie le 7 janvier 2016 a décidé d'attribuer le marché correspondant :

à l'entreprise GIROD pour un montant de 136 971,60 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5217-2 et L5217-4 ;

VU le Code des marchés publics et, notamment, ses articles 33 alinéa, 3, 57 à 59 et 77 pour lancer une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 7 janvier 2016 attribuant le marché du lot 3 à la société GIROD ;

VU les documents de la consultation et les pièces du marché mis à la disposition des élus de Bordeaux Métropole, en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code général des collectivités territoriales, à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE dans le cadre de ses compétences, Bordeaux Métropole doit mettre en œuvre et entretenir le matériel de signalisation de direction sur son territoire,

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 7 janvier 2016, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la fourniture de relais d'information service :

- le lot 3 à l'entreprise GIROD,

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette entreprise,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché « Fourniture de relais d'information service » avec :

- lot 3, l'entreprise GIROD qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 136 971,60 € HT (soit 164 365,92 € TTC).

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Article 3 : Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts au budget concerné des exercices 2016 et suivants:

- Article 23152 – chapitre 23 – fonction 847
- Article 60633 – chapitre 011 – fonction 847

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 AVRIL 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PUJOL</p>
---	---